

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 7 mai 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 2, 3 et 4 mai 2018

2018 DAC 72 Subventions (30.000 euros) à deux festivals de musiques du monde.

M. Bruno JULLIARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 17 avril 2018, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Festival au fil des voix - Le rendez-vous des musiques du monde et à l'association Ville des musiques du monde ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 15.000 euros est attribuée à l'association Festival au fil des voix - Le rendez-vous des musiques du monde, 28 rue Stephenson (18e) au titre de l'année 2018 ; 2018-03513 ; Simpa 20105 ;

Article 2 : Une subvention d'un montant de 15.000 euros est attribuée à l'association Ville des musiques du monde, 4 avenue de la Division Leclerc 93300 Aubervilliers au titre de l'année 2018 ; 2018-03640 ; Simpa 19221 ;

Article 3 : La dépense correspondante, d'un montant de 30.000 euros, sera imputée sur le budget de fonctionnement 2018 de la Ville de Paris, chapitre 65, nature 65748, rubrique 316.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO